

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****N°2025-003****DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN EMPLOI DE
« SENSIBILISATEUR NATURE » POUR LA PERIODE**

Séance du : 18 février 2025

Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents ou représentés : 8

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane

Absent : ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN EMPLOI DE « SENSIBILISATEUR NATURE » POUR LA
PERIODE DE PRINTEMPS/ ETE 2025**

Depuis une dizaine d'années et particulièrement depuis la crise du Covid-19, la fréquentation estivale des milieux montagnards de la commune de La Grave a considérablement augmenté, atteignant par exemple près de 40 000 visiteurs/an sur le plateau d'Emparis.

Ces évolutions de fréquentation génèrent des altérations irréversibles sur les écosystèmes les plus sensibles, tels que les lacs, les zones humides et les pelouses d'altitude.

Un arrêté municipal a été pris sur le Plateau d'Emparis, situé en zone Natura 2000, pour encadrer les pratiques et mieux protéger les espaces naturels.

Toutefois, la commune manque de moyens pour le faire respecter, et aurait besoin de renfort pour faire connaître cette réglementation et les bonnes pratiques associées

Par ailleurs, d'autres secteurs de la commune semblent également vulnérables à l'évolution de cette fréquentation estivale.

L'emploi d'un sensibilisateur aux milieux de montagne permettra de proposer aux habitants et aux visiteurs de notre commune des moments d'échanges, afin d'attirer les consciences sur l'impact de certaines pratiques et activités via une approche dynamique et « humaine ».

Coût de l'embauche d'un « sensibilisateur nature » = 15 000 euros TTC

*(Comprenant poste chargé à hauteur de 2850€/mois *5 = 14 250€) + Achat équipement sécurité
montagne (ou prime équipement) = 2*200 euros = 400 euros*

- Frais de déplacements = environ 350€)

Plan de financement prévisionnel

1 ETP (100% de temps de travail) pendant 5 mois	15 000.00 €
Département (prise en charge à 100%)	15 000.00 €

Commune de La Grave	Logement (Maison des saisonniers)
---------------------	-----------------------------------

La commune de La Grave demande au Conseil Départemental, un financement à 100% pour cet emploi saisonnier.

Ainsi, l'emploi d'une personne pour la saison estivale (mi-mai à mi-octobre 2025) permettrait de réaliser les actions suivantes sur les zones les plus fréquentées de la commune :

- Information des usagers sur les itinéraires à parcourir et les précautions à prendre en tant qu'usagers de la montagne (règles de sécurité élémentaires, comportement à tenir lors de la traversée d'alpages et face aux chiens de protection...)
- Sensibilisation des usagers sur les bonnes pratiques de randonnée en lien avec la fragilité des écosystèmes montagnards
- Information du public sur la réglementation en vigueur (pas d'action de police mais rôle de prévention auprès du public)
- Maraude et veille sur les activités de pleine nature, recensement des actions pouvant altérer les milieux naturels
- Possibilité de réaliser des animations sur la faune et la flore locale pour promouvoir la découverte du milieu montagnard
- Renfort ponctuel pour la mise en oeuvre de l'étude de fréquentation menée sur Emparis depuis 2022 par l'animatrice Natura 2000 (comptages de pratiquants et enquêtes de perception pour améliorer la gestion du site) et appui pour le déploiement du protocole sur le secteur du Goléon

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'opération.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour :

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- donne son accord sur le projet et la demande de financement,
- autorise le maire à lancer une offre d'emploi et à signer deux contrats en CDD pour 3 mois et 2 mois (ou un pour 5 mois).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le Secrétaire de séance
Philippe SIONNET

